

BELLEVILLE SUR LOIRE
LE FLASH
Nouveautés



Préambule



Le mot du Maire

Bruno VAN DER PUTTEN



Chères Bellevilloises, Chers Bellevillois,

La presse locale l'a repris dernièrement en titre de ses colonnes, le mot d'ordre de l'équipe municipale est de « rendre le juste service aux Bellevillois ».

Je vous l'annonçais dans le précédent flash, le fruit des échanges du mois d'avril avec le Groupement d'Economie Solidaire ISA GROUPE va permettre dès ce mois de mai d'élargir au samedi après-midi l'ouverture des déchets verts et ceci avec une main d'œuvre bellevilloise.

Nous allons continuer, avec les services communaux et le Centre Communal d'Action Sociale, à aider les personnes éligibles à prendre des rendez-vous pour la vaccination contre la Covid-19. Le covoiturage assuré par les membres du CCAS vers les centres de vaccination restera en place tant que cela sera nécessaire.

Vous allez aussi découvrir dans ce nouveau flash notre souhait de renouer avec une tradition bellevilloise, le concours communal des maisons fleuries. Enfin, page 20 vous est présenté le résultat du sondage sur le choix du futur City stade.

En ce mois de mai, restons vigilants et solidaires face à la pandémie.

Prenez soin de vous.



Votre Maire, Bruno VAN DER PUTTEN

Sommaire

P 4-6

Compte rendu conseil municipal
du 13 Avril 2021

P 7

Compte rendu du CCAS
du 14 Avril 2021

P 8-11

**Compte rendu
Conseil Communautaire**
du 18 Mars 2021

P 12-19

Informations Pratiques
Coordonnées et informations de vos services

P 20-21

Actualités
City Park / Vaccination

P 22-24

Retour sur...
Pâques / ALSH

P 25-26

Culture / Enseignement artistique
Médiathèque

P 27

Sorties
Maison de Loire

Compte rendu du conseil municipal

13 Avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize avril 2021 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno Van der Putten.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02 mars 2021.

Désignation de Nelly DAGUENEAU secrétaire.

I - DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente de la propriété suivante :

ZE 553 - 69 rue des Lacs

II - PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide :

-d'arrêter le tableau des effectifs de la commune de Belleville tel qu'il est présenté, à 65 agents communaux permanents titulaires ou stagiaires dont 47 à temps complet 6 à temps non complet, 12 postes non pourvus, et 6 agents contractuels,

-la création de trois emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux, catégorie C, ayant fonction :

- 1) de responsable du service ménage,
- 2) de second du gestionnaire du restaurant scolaire,
- 3) d'assurer la maintenance technique du centre aquatique en vue de remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

III - FINANCES COMMUNALES

1) - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

•Approbation du compte de gestion de l'année 2020 dressé par M. le comptable public

-Adoption du compte administratif du budget principal de l'année 2020 qui

s'élève à :

Section d'investissement

Recettes : 988 700.37 €

Dépenses : 854 153.11 €

Section de fonctionnement

Recettes : 17 728 822.36 €

Dépenses : 15 908 102.95 €

Affectation au budget 2021 du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :

Art. 002 (recettes de fonctionnement) : 2 802 225.26 €

Art. 1068 (recettes d'investissement) : 420 610.74 €

-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 sachant qu'à partir de cette année la suppression de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en 2020 par le département. Ainsi le taux communal correspondra au taux 2020 de 17.35 % + le taux départemental du Cher de 19.72 %.

Le nouveau taux de référence 2021 foncier bâti pour la commune est de 37.07 % (à noter que cette fusion sera neutre pour les contribuables)

Les autres taux restent inchangés :

Foncier non bâti : 54.05 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 23.85 %

•Vote des subventions de fonctionnement:

- CCAS : 72 000 €

- Régie du Centre Aquatique des Presles : 1 000 000 €

- Assainissement : 60 000 €

- Associations culturelles et sportives : 250 000 € (à répartir)

•Vote du budget communal de l'année 2021 qui s'équilibre :
Section de fonctionnement
Recettes et Dépenses à 20 640 212.48 €
Section d'investissement
Recettes et Dépenses à 4 681 288.63 €

2) - BUDGETS ANNEXES

VOTE DU BUDGET 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

•Approbation du compte de gestion de l'année 2020 dressé par M. le comptable public

•Adoption du compte administratif du budget du service assainissement de l'année 2020 qui s'élève à :

Section d'investissement
Recettes : 1 064 987.02 €
Dépenses : 1 108 446.70 €

Section d'exploitation
Recettes : 1 823.95 €
Dépenses : 47 867.52 €

•Affectation au budget 2021 du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :
Art. 002 (excédent d'exploitation) : 42 423.87 €
Art. 001 : (excédent d'investissement) : 342 792.25 €

•Vote du budget du service Assainissement de l'année 2021 qui s'équilibre :
Section d'exploitation
Recettes et Dépenses à 109 200.00 € €
Section d'investissement
Recettes et Dépenses à 1 587 126.63 €

BUDGET LOTISSEMENT ROBERT FOUCHER

Vu la clôture du budget du lotissement R. Foucher,

•Approbation du compte de gestion de l'année 2020 dressé par M. le comptable public

•Adoption du compte administratif du budget du lotissement Robert Foucher de l'année 2020 qui s'élève à :

Section d'investissement
Recettes : 0 €
Dépenses : 76 041.00 €
Section de fonctionnement
Recettes/Dépenses : 0 €

•Affectation au budget communal 2021 du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :

Art. 002 (excédent de fonctionnement) : 89 562.02 €

Art. 001 : (solde d'exécution de la section d'investissement) : - 76 041.00 €

REGIE D'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES

•Approbation du compte de gestion de l'année 2020 dressé par M. le comptable public

•Adoption du compte administratif du budget de la régie du centre aquatique de l'année 2020 qui s'élève à :

Section d'investissement
Recettes : 739 845.64 €
Dépenses : 1 309 756.74 €

Section de fonctionnement
Recettes : 1 424 952.56 €
Dépenses : 753 172.93 €

•Affectation au budget régie 2021 du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 comme suit :

Fonctionnement
Recettes : 320 448.83 €
Investissement
Dépenses : 505 255.83 €
Recettes : 569 911.10 €

•Vote du budget de la régie d'exploitation qui s'équilibre en section de fonctionnement Dépenses et Recettes à 1 393 906.10 € et en section d'Investissement Dépenses et Recettes à 898 907.20 €.

IV - ADMR - CENTRE INTERGENERATIONS

Suite à la demande de l'ADMR, l'assemblée donne son accord pour le versement de la subvention d'équilibre de l'année 2020 d'un montant de 10 000 € afin de faire face à des dépenses supplémentaires notamment pour la fourniture de repas par l'ESAT.

V - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE BELLEVILLE-SANTRANGES - REVISION DE LA CONVENTION

L'assemblée approuve un avenant qui prendra effet au 1er mai prochain portant sur la remise à jour des tarifs périscolaires : matin, soir et mercredi, des tarifs ALSH petites et grandes vacances et sur la révision de la méthode de calcul pour la fourniture des repas par le restaurant scolaire à l'école de Santranges.

VI - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant portant sur des travaux de modification de la filière boue à la station d'épuration, ces nouveaux ouvrages induisant des charges supplémentaires d'exploitation à la SAUR, notre délégataire.

VII - EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE AMPERE

Plan de financement

L'assemblée approuve un plan de financement proposé par le Syndicat Départemental d'Electricité du Cher, pour l'extension de l'éclairage public rue Ampère.

Coût des travaux : 3 489.56€ HT
Participation de la collectivité sur le montant HT (50 %) 1 744.78 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50 %) 1 744.78 € HT

VIII - FONCIER

Acquisition de parcelles rue de Berry

Suite à une estimation fournie par Hexagone Immobilier, l'assemblée donne son accord pour l'acquisition de deux parcelles d'une contenance totale de 2a 29ca situées rue de Berry qui seront intégrées au domaine communal. Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de vente correspondants rédigés par Maître Bigeard à Léré,

IX - PROCEDURE D'INCORPORATION DE PARCELLES PRESUMÉES SANS MAITRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

L'assemblée valide l'ouverture de la 2ème procédure visant à vérifier la vacance des parcelles énumérées présumées sans maître, en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures.

Conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le mardi 18 Mai 2021 à 20h00 à la salle des fêtes.

Compte rendu de réunion du Centre Communal d'Action Sociale

14 avril 2021

L'an deux mil vingt et un à dix-huit heures,

Le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Etaient présents : Mesdames, BEGUE, BRUNOT, PARAT, DAGUENEAU, DOISNE, GOSSET, VAN DER PUTTEN, EVEN, POULAIN

Messieurs MAURO, COYEAUD,

Date de convocation : 07/04/2021

A donné pouvoir : Mme LEVEQUE à Mme EVEN

Le Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Monsieur Bruno VAN DER PUTTEN, a examiné les points suivants :

- Approbation du compte de gestion établi par le comptable public et du compte administratif de l'exercice 2020 faisant ressortir un résultat de 10 450.23 € à affecter au budget 2021,
- Vote du budget 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 82 450.23 €.

L'assemblée décide :

- D'accorder une aide de 100€ pour un enfant de la commune partant en colonies de vacances au centre Berry Tudy, ceci après l'étude d'un plan de financement.
- D'accorder une aide financière au règlement de la cantine, à deux enfants bellevillois, scolarisés à Sancerre, en classe ULIS (Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaire), pour les montants respectifs de 148,12 € et 202,86 €, motivé par une demande de l'assistante sociale.
- D'accorder une aide financière à l'achat d'un ordinateur de 200 €, à une jeune étudiante bellevilloise selon le dispositif habituel mis en place par le CCAS.
- De refuser l'aide financière demandée par une jeune bellevilloise, pour le financement de son BAFA vu le dispositif d'aide mis en place par la Communauté de Communes.
- De distribuer du muguet le 1er mai aux aînés ayant droit aux prestations du CCAS. La distribution sera assurée par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

L'assemblée informe :

- De la finalisation des travaux de réhabilitation du logement d'un bellevillois domicilié à la Grande Borne.
- De divers remerciements reçus suite à la distribution de roses aux grand-mères de plus de 70 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Compte rendu du conseil communautaire

18 Mars 2021 à Léré

I- INSTITUTIONS

I-1) Positionnement sur la prise de compétence mobilité

M. SCOUBE indique que suite à la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) du 26 décembre 2019, les Communautés de Communes sont amenées à délibérer avant le 31 mars 2021 pour ou contre la prise de compétence Mobilité.

Lors de la conférence des maires du 4 mars 2021, M. Nicolas Jouanin, chargé de mission Mobilité au Pays Sancerre Sologne, est venu présenter les enjeux et possibilités de cette prise de compétence.

Plusieurs scénarios sont possibles sur cette prise de compétence :

1. Les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne prennent la compétence et deviennent Autorités Organisatrices de la Mobilité. Le Pays reste animateur et promoteur. La Région gèrera les services qui chemineront entre les communautés de communes et les territoires voisins (Autorité Organisatrice de la Mobilité régionale).

2. Les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne prennent la compétence et la délèguent au Pays Sancerre Sologne. La Région reste gestionnaire des services régionaux

3. Une des deux communautés de communes prend la compétence, mais pas l'autre. Le Pays Sancerre Sologne reste animateur. La Région gère les services régionaux.

4. Les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne ne prennent pas la compétence. La Région devient Autorité Organisatrice de la Mobilité locale et régionale. Le Pays reste l'acteur privilégié pour l'animation.

Au vu de l'impact financier de cette compétence, il a été conclu lors de la conférence des maires qu'il est préférable de ne pas prendre la compétence Mobilité et de négocier avec la Région, pour pouvoir appliquer le Plan Mobilité Rurale au sein du Pays, et obtenir des contreparties financières possibles lorsque communes ou Communauté de Communes effectueront des actions de mobilité dans le cadre de leurs compétences Aménagement du territoire, Développement Economique ou Voirie.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas prendre la compétence.

I-2) Désignation des membres du comité de pilotage mobilité au sein du Pays Sancerre Sologne

Le COPIL sera composé d'un bureau et d'une liste de membres associés. Le bureau déterminera et votera les orientations à prendre sur les thèmes relatifs à la mobilité.

Le bureau sera composé des membres suivants :

- 4 représentants du syndicat mixte de Pays Sancerre Sologne
- 4 représentants de la Communauté de communes Sauldre et Sologne
- 4 représentants de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de

Loire

- 1 représentant du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- 1 représentant du Conseil Départemental du Cher
- 1 représentant du Conseil de développement du Pays Sancerre Sologne
- 1 représentant de l'ADEME (cellule d'appui régionale France Mobilités)
- 1 représentant de la Direction Départementale des Territoires
- 1 représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Le conseil communautaire doit désigner 4 représentants pour la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire. Une répartition des membres de manière géographique est un plus.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité M. SCOUPE, Mme AUDRY, M. BARBEAU et M. CROUZET pour représenter la communauté de communes.

I-3) Désignation des socioprofessionnels pour le comité de bassin avec la CDC Cœur de Loire

M. PABIOT rappelle que le comité du bassin de vie est une entité qui réunit des représentants de la CDC Cœur de Loire et la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire. Les élus ont déjà été désignés mais pas les socioprofessionnels de notre CDC. Pour mémoire, les thèmes retenus sont l'emploi et l'économie sociale et solidaire, le tourisme, la viticulture, la culture, l'artisanat et l'industrie.

M. PABIOT demande aux membres du conseil de proposer des personnes qui auraient des compétences dans les différents domaines identifiés.

Ce comité est un espace d'échanges pour éventuellement travailler en commun.

II-FINANCES

II-1) Vote du compte administratif 2020 du budget principal

Mme RAIMBAULT présente le compte administratif. M. PABIOT a quitté la séance et ne prend pas part au vote. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

II-2) Vote du compte administratif 2020 du budget SPANC

M. PABIOT est sorti pendant la présentation et ne prend pas part au vote. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

II-3) Vote des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

II-4) Création d'un poste d'agent technique à mi-temps

Le conseil communautaire doit se positionner sur la création d'un agent technique à mi-temps. M. TEYSSANDIER présente les missions qui seraient confiées à l'agent :

- Entretien courant et menus travaux sur l'ensemble des bâtiments de la CDC : réparations diverses, petits travaux d'entretien intérieur (peinture, bricolage divers, rangement, déménagement, tri...)
- Entretien extérieur des bâtiments (tonte, taille des arbres et arbustes, ramassage des feuilles...)
- Intervention en cas d'urgence ou de réparations pressantes selon les sites
- Signalement des réparations ou besoins en travaux des bâtiments et structures
- Demandes de devis pour des réparations simples
- Présence lors des visites de contrôles (extincteurs, électricité...)
- Livraison de marchandises ou produits d'entretien sur les sites communautaires

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de poste.

II-5) Suppression de la régie de la Balance

M. BARBEAU indique que du fait des évolutions de la trésorerie mais aussi de la gestion du site, il est proposé la suppression de la régie de la Balance pour simplifier le fonctionnement. La gestion sera effectuée par l'émission de titres.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la suppression de la régie liée au camping et gîte de la Balance.

III- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

III-1) Avis sur le projet de portage de projets par l'Etablissement Public Foncier Local Cœur de France (EPFLI) pour les communes de Jalognes et Sury-près-Léré

Les communes membres de l'EPCI peuvent bénéficier du portage d'acquisition foncière par l'EPFLI, sous condition d'un avis favorable donné par la Communauté de Communes. Les communes de Jalognes et Sury-près-Léré sollicitent donc le conseil communautaire pour accorder le portage par l'EPF des projets suivants :

- Acquisition d'une maison, 1 Route de la Gare à Pesselières à Jalognes, cadastrée YE0052 et YE0054, en vue de la réhabiliter
- Acquisition d'une maison, 3 Route de la Gare à Pesselières à Jalognes, cadastrée YE0053, en vue de la réhabiliter
- Acquisition d'une maison, 4 Route de la Gare à Pesselières à Jalognes, cadastrée YC0157, en vue de la réhabiliter
- Acquisition d'une maison, 1 La Pomératie à Jalognes, cadastrée YA0026, dans le but de la revendre
- Acquisition d'une maison, 2 Route des Collins dans le bourg de Jalognes, cadastrée B1668, dans le but de la revendre
- Acquisition d'une maison, 17 Les Pascauds à Jalognes, cadastrée ZW0077, dans le but de la revendre
- Acquisition de terrains bâtis, Rue Puits Mardelon à Sury-près-Léré, en vue d'une réhabilitation

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord quant au portage de chacun des dossiers précédemment cités.

III-2) Information sur le programme Petites Villes de Demain

M. SCOUPE rappelle que « Petites villes de demain » (PVD) est un nouveau dispositif lancé par le gouvernement fin 2020. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes exerçant des fonctions de centralité et des territoires alentours. Ce programme va accompagner pour 6 ans les centralités structurantes. Seules les communes de Sancerre et St-Satur ont pu être retenues à l'appel à manifestation d'intérêt.

IV- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

IV-1) Attribution d'une aide TPE pour M. CHOLLET pour la création d'une entreprise de travaux publics à Savigny en Sancerre

Mme AUDRY présente une aide TPE sollicitée par M. CHOLLET Franck qui crée son entreprise de terrassement, travaux publics sur la commune de Savigny en Sancerre. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide TPE de 5000 € à M. Franck CHOLLET pour l'entreprise de terrassement située à Savigny en Sancerre.



Informations pratiques

Mairie de Belleville sur Loire

Horaires :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Place Prudent Chollet

Tél : 02 48 78 20 50

Fax : 02 48 78 20 55

www.bellevillesurloire.fr

mairie@bellevillesurloire.fr



Cabinet d'infirmières libérales

Permanences les mardis et les vendredis de 7 h 45 à 8 h 15.

2 place Jean Moulin

18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Vous pouvez joindre le cabinet principal au 02.48.72.50.29

Médecins de garde

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, **il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde).**

On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

Services Sociaux

Maison des Solidarités

Rue Saint Martin

18300 Sancerre

Tél : 02 18 87 28 40

Fax : 02 48 54 40 70

Reçoivent sur rendez-vous à la salle Louis Guillot, place de l'église à Belleville sur Loire pour :

Protection Maternelle et Infantile

Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans.

Le 3ème lundi du mois

Référent Insertion emploi

Suivi au public bénéficiant du RSA.

Travaille en collaboration avec l'assistante sociale.

Assistante Sociale

Les jeudis matin

Sur Rendez-vous au 02.18.87.28.40

Relais Emploi

Place Prudent Chollet.
emploi@bellevillesurloire.fr
02 48 72 58 65

Horaires :

Les Mardi et Jeudi :
De 8h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

Sur rendez-vous, une seule personne sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi.

Nous vous garantissons :

- Un accompagnement de qualité
- Une prise en charge adaptée
- Une disponibilité et écoute
- Un suivi personnalisé
- Une aide pour vos CV et lettres de motivations
- Une mise en ligne de vos CV
- Une aide pour d'autres dossiers

Le Relai Emploi est en lien avec Pôle Emploi d'Aubigny

Vous pouvez consulter notre page Facebook Point Emploi services Belleville

Office de Tourisme du Grand Sancerrois

Pour tous renseignements et en fonction des mesures sanitaires, vous pouvez joindre l'office de tourisme du Grand Sancerrois au 02 48 54 08 21 et/ou par mail à : accueil@tourisme-sancerre.com



Agence Postale de Belleville sur Loire

Place Prudent Chollet
02 48 72 60 00

Horaires :

Lundi-mardi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Jeudi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Vendredi semaine paire : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h00

Vendredi semaine impaire : 9h15 - 12h30

Samedi : 9h30 - 12h00

Une seule personne sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.

Dans l'agence postale, le port du masque est obligatoire.

Merci de votre compréhension.



Déchets verts Belleville

Nouveauté :

Pour pallier à de nombreuses demandes de Bellevillois, la déchèterie verte sera désormais ouverte le samedi après-midi dès ce mois de mai en dehors des jours fériés.

Horaires :

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00

Samedi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h00

Port du masque fortement conseillé.

Déchèterie Assigny

Horaires d'été :

Lundi, mercredi, samedi

8h00-12h00 et de 13h30-18h30

Sécurité / Friches

En milieu aggloméré et à proximité de toute construction, toutes les parcelles en friches devront faire l'objet d'un nettoyage avant le 1er juillet de chaque année.

Arrêté municipal du 9 juin 1998

Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.

Cérémonie du 8 mai

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai 2021, un dépôt de gerbe aura lieu à 11h au monument aux morts.



Système de téléalerte GEDICOM

Service d'information de la population :

L'objectif du dispositif est d'informer et d'alerter rapidement l'ensemble des habitants (par téléphone fixe ou portable, par mail) de la survenue d'un événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance (événement météorologique, inondation, etc...)

Ce système est basé sur les numéros de téléphone figurant dans l'annuaire.

- si vous n'êtes pas inscrit dans l'annuaire,
- si vous êtes sur liste rouge,
- si vous n'avez pas de numéro de téléphone fixe,
- si vous venez d'arriver sur notre commune,

Vous pouvez venir en mairie donner un numéro à inscrire dans le système GEDICOM. Cette inscription est confidentielle. Vous pouvez également venir vérifier que vous figurez bien dans la base de données de ce système de téléalerte.

ATTENTION : quand vous recevez un appel téléphonique du système de téléalerte, il est nécessaire de valider l'écoute du message à la fin de celui-ci ; sans quoi il est réémis automatiquement et donc facturé plusieurs fois.

ILLIWAP

Vous êtes de plus en plus nombreux à suivre l'actualité de Belleville sur Loire sur ILLIWAP. Si vous souhaitez être abonné pour ne rater aucune nouvelle concernant votre village, téléchargez l'application ILLIWAP en suivant les étapes ci-dessous :

1. Télécharger l'application

2. Recherchez votre commune

3. Suivez votre commune

Recevez les notifications de votre commune sur votre smartphone



Jachères et espaces fleuris

La Fédération des Chasseurs, Le Conseil Départemental du Cher, les Syndicats de Pays et le Plan d'Équilibre Territorial et Rural Centre Cher reconduisent l'opération « **Jachères et Espaces Fleuris** ». Si vous souhaitez créer une jachère fleurie, vous devez vous inscrire en mairie **avant le 15 mai 2021**.

Des graines peuvent vous être fournies gratuitement.

Attention sachets de graines limités.

Opération jachères et espaces... ...fleuris et apicoles

« Des fleurs
pour
la biodiversité »

Vous souhaitez fleurir
un espace avec des mélanges floraux ou apicoles ?

Votre commune peut vous fournir gracieusement,
par l'intermédiaire de votre Pays,
un sachet pour le fleurissement de 20 m² environ.

Faites-en la demande auprès de votre mairie
ils seront mis à votre disposition fin avril pour
un semis début mai.



www.departement18.fr



Le logo de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher est une marque déposée.

Concours Communal des Maisons Fleuries

Depuis quelques mois les services techniques et le service fleurissement travaillent à embellir notre commune. Dans cet esprit, nous allons renouer avec une tradition bellevilloise, le concours communal des maisons fleuries.

Un jury déterminera les lauréats dans le courant du mois de juillet.

Sans formalisme, vous pouvez tout de même vous signaler en mairie pour être assuré du passage du jury.

Appel à candidatures

Afin de pallier divers remplacements pendant la saison estivale vous pouvez déposer votre candidature en mairie pour les différents services :

Service ménage (bâtiments communaux) – Agence Postale Communale – Camping (accueil, entretien espaces verts, ménage) – Service technique (entretien voiries, espaces verts, bâtiments) – Service fleurissement – Centre Aquatique.

Dépôt des CV et lettre de motivation en mairie avant le 31 mai.

Si vous êtes actuellement sur la liste des remplaçants, vous devez renouveler votre candidature.

Aide au chauffage

Un dispositif d'aide au chauffage aux plus démunis pour lutter contre la précarité énergétique vient d'être mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale.

Des coefficients d'attribution ont été votés lors de la séance du CCAS du 24 février 2021.

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer en Mairie avant le 29 mai 2021.



Travaux sur la RD82 entre Belleville et Santranges

En raison de travaux de reprofilage de chaussée programmée par le Conseil Départemental du Cher, la circulation des véhicules sera perturbée entre Belleville et Santranges :

- Le 03-05-21 après -Midi rabotage, Route barrée
- Du 05 au 06-05-21 enrobés, Route barrée pour tous véhicules
- Le 12-05-21 Route barrée

Les véhicules seront déviés dans les 2 sens en passant par la commune de Beaulieu sur Loire.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021-2022 doivent se faire en mairie avant le 15 mai 2021.

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 9h à 12h.

Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

L'ALSH ouvrira ses portes cet été du **mercredi 07 juillet au vendredi 06 août 2021** sous réserve des mesures sanitaires à venir.

Programme en cours d'élaboration. Vous serez informés des dates d'inscription et des plannings via INOE, Illiwap et le cahier de liaison de vos enfants.





Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement.

Qui ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? A la mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent les 16 ans.

Pourquoi ? pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à **la Journée défense et citoyenneté**.

Le recensement permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

L'attestation de recensement est obligatoire pour passer :

- Vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

Ou pour :

- Vous engager dans l'armée

Plus d'infos sur : MAJDC.FR

Actualités

CITY STADE

Le lauréat est

Sur le flash du mois de mars, nous vous avons sollicité pour connaître votre avis. Vous avez été 49 à nous répondre et le lauréat d'une courte tête est le choix numéro 2



D'ici quelques mois, un nouvel équipement viendra enrichir le paysage belleillois. L'équipe municipale vous remercie très sincèrement pour votre contribution.

VACCINATION COVID-19 / CCAS

A la fin du mois d'avril, c'est une centaine de Bellevilloises et Bellevillois sur 136 personnes éligibles qui ont été vaccinés dans les centres permanents de Saint-Satur, Aubigny-sur-Nere, Cosne-sur-Loire, la Charité-sur-Loire et dans le centre temporaire de Vailly-sur-Sauldre.

Les services communaux se chargent de trouver et réserver pour les administrés éligibles des créneaux de vaccination et des membres du CCAS assurent le transport pour les personnes qui en ont besoin avec les minibus de la commune.



Retour sur...

PÂQUES

Les décorations de Pâques furent installées route de Sancerre le jeudi 1 Avril. Les lapins s'étaient donnés rendez-vous parmi les œufs multicolores et les pâquerettes géantes. Ces dernières, comme la décoration précédente, sont « fabrication maison ».

Un grand merci aux services qui mettent en œuvre ces décorations.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Un mois d'avril à nouveau singulier !

Lors de l'ALSH du mercredi, nous avons eu le plaisir et la chance de pouvoir participer au jeu organisé par la Médiathèque. Les enfants ont cherché ... cherché et cherché encore et ils ont trouvé coccinelles, lapins et personnages célèbres cachés dans un magnifique décor.



Avec de la patience Louis et Arthur ont découvert un indice



Concertation entre Lina et Alice.... Où se cache cette coccinelle ?

A l'heure du troisième confinement, le groupe scolaire et les Loupiots ont ouvert leurs portes pour les enfants dont les parents sont des professionnels indispensables à la gestion de la pandémie.

Et même si cette liste s'est rallongée par rapport à celle du premier confinement, peu d'enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs durant les vacances, ce qui nous a permis d'adapter les activités à leurs envies dans le respect des protocoles imposés.

Du côté de l'encadrement, les animateurs ont travaillé en binôme. Une rotation des effectifs a été mise en place.



Rencontre fort sympathique au détour d'un chemin !



Lorsqu'il y a peu d'enfants, c'est plus facile de faire de la pâte à modeler ...



Dorian et Gaëtan, deux frères, très fiers de leur production !

Culture / Enseignement artistique

La médiathèque « les jardins du savoir »

Retour sur...

Culture / Enseignement artistique



CHERCHE et TROUVE...

Petits et grands se sont appliqués à trouver tous les personnages cachés et se sont bien amusés !



N'hésitez pas à venir participer.



Médiathèque Les jardins du savoir - Belleville sur Loire



Bandes dessinées pour adultes

Amateurs de BD, venez découvrir nos collections...
le 9ème art vous attend !

Médiathèque Les jardins du savoir

2, route de Beaulieu
18240 Belleville sur Loire
Tél. 02 48 54 13 10



Renseignements auprès de la Médiathèque
2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire
02 48 54 13 10
mediatheque@bellevillesurloire.fr

Sorties

La Maison de Loire du Cher



DU 3 MAI AU
29 JUIN 2021



Odonates

EXPOSITION DES PHOTOGRAPHIES D'YVES DANJON

Maison de Loire du Cher route de la Loire 18240 Belleville sur Loire
contact@maisondeloire.fr ou 02.48.72.57.32

Ouverture soumise à autorisation officielle

IPNS

Renseignements auprès de la Maison de Loire
Route de la Loire 18240 Belleville sur Loire
02 48 72 57 32
maisondeloire18.fr

